

Insigne de l'Alliance suisse des gardes-malades

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549096>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Insigne de l'Alliance suisse des gardes-malades

Dans notre dernier numéro nous avons donné quelques renseignements sur le port du costume et de l'insigne de l'Alliance.



Nous sommes heureux de pouvoir mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs un cliché grandeur naturelle de cet insigne. — Le médailleur bâlois, M. Hans Frei, un

artiste connu, a bien voulu se charger de l'exécution de cette œuvre d'art. La médaille est en argent oxydé, elle représente une enfant malade soutenue par une infirmière, tandis qu'un garde lui présente à boire. Au-dessus de ce groupe, la croix fédérale; et, dans la partie inférieure de la médaille, l'inscription de l'Alliance.

Une matrice spéciale servira à la confection des insignes de la Suisse romande sur lesquels nous lirons: « Alliance suisse des gardes-malades ».

Nous félicitons le Comité central de l'Alliance et l'artiste qui ont présidé à l'exécution de cette charmante œuvre d'art que chaque garde-malade affilié à l'Alliance sera heureux de porter sur sa poitrine.

Nouvelles de l'activité des sociétés

IV^e assemblée annuelle des délégués des Sociétés de samaritains de la Suisse romande, à Fribourg, le 22 octobre 1911 (séance à 11 h., à l'Hôtel du Faucon).

I. Présidence M. le D^r de Marval, de Neuchâtel.

Appel: 17 sociétés sont représentées par 38 délégués. Les sections du Val-de-Ruz et de Vallorbe s'excusent de n'avoir pu envoyer de délégués à cette assemblée, l'état très précaire de leurs finances ne leur permettant pas les dépenses qu'occasionnent ce déplacement.

Lecture est donnée — par M. Rigassi — du procès-verbal de la précédente assemblée tenue au Landeron le 23 octobre 1910, procès-verbal paru dans le numéro du 1^{er} janvier 1911 du journal « La Croix-Rouge Suisse ».

M. le président communique ensuite une lettre de Genève confirmant les déclarations faites par le délégué de cette ville, M. Schmidely,

au Landeron, relatives aux difficultés que rencontre à Genève la formation d'une colonne de transport en se conformant aux exigences de la Croix-Rouge suisse.

Il est demandé l'adjonction à l'ordre du jour:

1^o Par les délégués de Chaux-de-Fonds: d'un projet de transformation du journal « La Croix-Rouge Suisse ».

2^o Par les délégués du Locle: d'une sollicitation du Comité central de l'Alliance suisse des samaritains pour que les communications aux sections romandes soient faites en langue française.

L'assemblée décide de discuter ces deux questions à la fin de la séance, rubrique « Divers ».

II. *Cours de moniteurs en 1912.* Il s'agit de savoir si l'organisation d'un cours semblable est justifiée et opportune en 1912. La Suisse romande a eu un cours en 1910, un en 1911;